

Mise en œuvre d'une structure de gouvernance du monitoring électronique (ME) pour les pêcheries gérées par des ORGP



Pour que la mise en œuvre de programmes de monitoring électronique (ME) à grande échelle soit couronnée de succès, les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) doivent se doter d'une structure de gouvernance claire et cohérente. De nombreuses possibilités peuvent être envisagées et de nombreux choix doivent être faits en ce qui concerne la conception et la mise en œuvre d'une structure de gouvernance, en sachant qu'il n'existe pas de solution universelle. Pour aider les ORGP à prendre leurs décisions, le World Wildlife Fund Inc. (WWF-US) a bénéficié d'un financement du Fonds pour l'environnement mondial dans le cadre du programme « Océans communs » qui lui a permis d'élaborer un document de ressources techniques conçu pour aider les décideurs à évaluer leurs choix et mettre en évidence les principaux éléments de décision relatifs à la gouvernance du monitoring électronique que les parties concernées devront prendre en compte.

Nous présentons ci-dessous une vue d'ensemble du document de ressources techniques, ainsi qu'une matrice de décision destinée à aider les concepteurs de programmes à faire les meilleurs choix structurels et opérationnels en fonction de leurs besoins et de leurs circonstances.



Besoins concernant la gouvernance des systèmes de monitoring électronique

- Des réglementations/lois nationales appropriées exigeant des collectes de données ou des moyens de monitoring qui pourrait bénéficier des technologies de monitoring électronique.
- Des documents de politique et de directives sur le monitoring électronique qui définissent les objectifs et les besoins des programmes.
- Des conventions multinationales ou régionales pour permettre une utilisation efficace des données de monitoring électronique dans la gestion des espèces hautement migratoires.
- Des normes minimales pour les programmes de monitoring électronique.
- Des spécifications et des procédures qui accompagnent les normes afin d'harmoniser les attentes relatives aux processus clés.
- L'infrastructure nécessaire à la mise en œuvre du programme et à l'analyse des données.
- Un processus de consultation des parties concernées afin de résoudre les problèmes qui ne manqueront pas de surgir et d'améliorer tous les aspects du système.
- Des ressources pour former et maintenir à niveau le personnel sur les tâches ci-dessus.

Considérations de gouvernance

Dans le contexte d'une ORGP, la conception des systèmes de monitoring électronique devra être soigneusement réfléchie afin que les programmes de monitoring électronique et les données qu'ils généreront permettent d'atteindre les objectifs établis. La structure du programme est appelée à varier en fonction du scénario. Par exemple, si une ORGP fixe des normes pour un programme de monitoring électronique, mais que les États membres élaborent et mettent en œuvre leurs propres programmes de monitoring électronique en fonction de ces normes, des mécanismes doivent être mis en place pour s'assurer que ces programmes respectent les normes établies. En outre, une structure de gouvernance doit être mise en place pour permettre l'évolution du programme global de monitoring électronique en fonction des améliorations technologiques et d'autres facteurs.

Étapes de mise en œuvre d'une structure de gouvernance

Plusieurs approches de monitoring électronique peuvent être envisagées, notamment un programme à l'échelle de chaque ORGP, des programmes nationaux individuels, des programmes sous-régionaux ou une certaine harmonisation d'une mosaïque de programmes nationaux. Chacune a ses avantages et ses inconvénients, mais au fond, le choix dépend de l'histoire de la gestion des pêches, de la géographie et des interactions politiques dans la région. Par exemple, si une région a déjà bénéficié d'un réseau efficace d'observateurs nationaux, il est possible que les pays de cette région désirent conserver un modèle semblable pour leur programme de monitoring électronique.

Le tableau ci-dessous présente les principaux avantages et inconvénients de chaque approche.

Tableau 1

Modèle centralisé : programme régional pa<u>r ORGP</u>

Avantages:

- · Uniformité, un seul système
- Qualité cohérente des données
- Économies d'échelle
- Faisable pour les pays de toutes tailles et de toutes catégories de ressources (coûts moindres par pays)

Défis:

- Mise en œuvre potentiellement plus longue
- Certaines ORGP peuvent manquer de capacités techniques et de moyens financiers
- Vastes zones géographiques à couvrir avec un seul programme
- Problèmes de propriété et d'utilisation des données
- Certains pays peuvent préférer développer leur propre système.

Modèle décentralisé : Programmes nationaux des <u>États c</u>ôtiers

Avantages:

- Les États côtiers peuvent dicter les conditions d'accès à leurs eaux
- Relative facilité à opérationnaliser
- Les États contrôlent leurs propres données
- Possibilités de création d'emplois locaux
- Meilleur dans les régions dotées d'institutions solides dans les États côtiers

Défis:

- Coûts de démarrage plus élevés ; moins d'économies d'échelle
- Risques de programmes disparates
- Possibilités de problèmes d'interopérabilité
- Nécessité de conventions entre les États membres et l'ORGP en ce qui concerne les données
- Il faut quand même un mécanisme pour couvrir les pêches en haute mer (compétence de l'ORGP en haute mer ou responsabilité de l'État du pavillon).

Modèle décentralisé:

Programmes sous-régionaux

Avantages:

- Possibilité d'intégrer les avantages d'un programme régional et des programmes nationaux
- Des pays peuvent former des groupes sous-régionaux partageant les mêmes idées, avec lesquels il est plus facile de parvenir à des consensus.

Défis:

- Faire en sorte que les pays ne faisant pas partie d'un groupe sous-régional participent quand même au programme de monitoring électronique
- Logistique pour permettre aux navires de passer sans encombre d'un programme à l'autre
- Les groupements sousrégionaux peuvent diluer la solidarité régionale

Scénarios d'élaboration d'un modèle de gouvernance

Comme indiqué en page précédente, de nombreuses décisions doivent être prises lors de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une structure de monitoring électronique. Compte tenu de l'ampleur de la tâche, il est préférable de déterminer d'abord le modèle le mieux adapté au contexte. Il faut avant tout déterminer si un modèle centralisé ou décentralisé est le plus approprié.

Avantages de l'harmonisation

Avantages d'une harmonisation interrégionale :

- Qualité uniforme des données et interopérabilité des structures de données
- Possibilité d'économies grâce à des achats en grandes quantités
- Réduction des coûts de personnalisation chez les fournisseurs de services de monitoring électronique
- Économies de coûts pour les navires qui travaillent dans plusieurs régions

Tableau 2

Gouvernance centralisée

Dans le cadre de cette structure, une ORGP ou un organisme similaire est responsable de la mise en œuvre du programme de monitoring électronique pour tous les navires et de l'harmonisation du programme avec d'autres ORGP/organismes régionaux. L'ensemble des besoins de gouvernance relève d'une entité centralisée au sein du secrétariat de l'ORGP. Chaque État membre doit modifier ses lois et ses politiques nationales afin de permettre une mise en œuvre efficace du programme sur tout le territoire de l'ORGP.

Gouvernance décentralisée

Programmes nationaux des États côtiers

Programmes sousrégionaux

Selon ce modèle général, l'ORGP fixe des normes minimales pour les éléments du programme de monitoring électronique et les exigences/ résultats concernant les données, tandis que les membres individuels, des groupes de membres ou des organisations sous-régionales sont responsables de la mise en œuvre de programmes qui respectent les normes. Quelles que soient les entités qui mettent en œuvre et gèrent les programmes, l'harmonisation entre les programmes de l'ORGP sera cruciale.





Utilisation de fournisseurs de services de monitoring électronique

Après avoir choisi un modèle de gouvernance centralisé ou décentralisé, il reste de nombreux choix à faire concernant les éléments de mise en œuvre que les organes directeurs conservent en interne et ceux qui sont délégués à des partenaires externes, tels que les fournisseurs de services de monitoring électronique et les pêcheurs.

Choix du modèle le plus approprié : gouvernance centralisée ou décentralisée

De nombreux facteurs doivent être pris en compte pour choisir un modèle centralisé ou décentralisé. Le tableau 3 ci-dessous présente une liste de points à prendre en compte pour choisir le modèle de programme le plus approprié. Sur la base des réponses aux points du tableau 3 et des éléments qu'il contient qui sont considérés comme prioritaires, il est possible de dresser un portrait plus clair de la situation pour guider l'élaboration et la mise en œuvre du programme, ainsi que de recenser les sujets qui pourraient nécessiter une évaluation plus poussée avant qu'une décision puisse être prise.

Tableau 3

Gouvernance centralisée	Facteurs de décision	Gouvernance décentralisée
	La région a l'expérience d'autres programmes régionaux (p. ex., programmes d'observateurs)	
	L'uniformité du programme dans la région est importante pour l'interopérabilité des données.	
	Il est important que tous les navires utilisent le même système	
	Il est important d'avoir un contrôle centralisé des données de monitoring électronique	
	Il est important de maximiser les économies d'échelle	
	Certains États membres ont des capacités limitées pour financer un programme national.	
	Certains/tous les États membres souhaitent contrôler leurs propres données de monitoring électronique	\longrightarrow
	Différences de sensibilité concernant la propriété et l'utilisation des données	\longrightarrow
	Il est important que le programme génère des emplois locaux	\longrightarrow
	Certaines nations ayant des vues similaires souhaitent collaborer en sous-groupe régional sur certains aspects du programme	→ □
	Certains pays ont déjà mis en place leur propre programme ou souhaitent le faire	\longrightarrow
	Des membres de l'ORGP souhaitent dicter les conditions d'accès	\longrightarrow
	La centralisation des coûts au sein de l'ORGP pourrait constituer un problème	\longrightarrow

Mise en œuvre du programme en interne ou par externalisation

Une fois qu'il a été décidé si un modèle centralisé ou décentralisé est le plus approprié, il faut ensuite déterminer quels éléments du programme seront conservés en interne et lesquels il serait préférable d'externaliser chez un <u>fournisseur</u>. Le tableau 4 présente les principales responsabilités qu'il faut décider de gérer en interne ou d'externaliser :

Tableau 4

Responsabilités	Réalisation en interne	Externalisation
Conception de plans de monitoring des navires (PMN) individuels pour chaque armateur membre		
Installation et entretien des systèmes embarqués		
Processus d'approbation/agrément du système		
Administration, formation et dotation en personnel du Centre de contrôle des données (CCD)		
Organisation d'audits indépendants des enregistrements de monitoring électronique et des données qui en sont issues		
Collecte et transport des enregistrements de monitoring électronique (incluant leur protection et la chaîne de transferts de responsabilité)		
Réaction aux erreurs et aux anomalies de système		
Hébergement et conservation des enregistrements et des données de monitoring électronique		



Facteurs de décision : en interne ou par externalisation

Bien que plusieurs facteurs doivent être pris en compte pour déterminer les éléments qui seront gérés en interne ou externalisés, plusieurs points essentiels doivent être discutés dès le début de la conception du programme :

Centres de contrôle des données

Un centre de contrôle des données (CCD) est une entité ayant accès à la/aux plateforme(s) logicielle(s) nécessaire(s) à l'analyse des enregistrements de monitoring électronique et à la génération de données de monitoring électronique pour le/les programme(s) de gestion. Les CCD peuvent être hébergés et administrés par des ORGP, par des membres individuels de l'ORGP ou des parties coopérantes, par des consortiums de membres ou de parties coopérantes, par des organismes sous-régionaux ou régionaux, ou encore par un fournisseur de services externe.

Certains membres d'ORGP peuvent voir des avantages importants à l'implantation d'un CCD sur leur territoire :

- Possibilité de création d'emplois locaux
- Degré élevé de contrôle des données

Néanmoins, la gestion et le fonctionnement d'un CCD comportent des défis :

- Établissement d'une infrastructure
- Achat et entretien d'équipement
- Maintien de connexions Internet fiables
- Absence de partage des coûts d'entretien du CCD

Audits

L'audit est un processus de recoupement et de vérification des enregistrements et des données de monitoring électronique par une entité de vérification indépendante, afin de maintenir une qualité uniforme des données de monitoring électronique dans l'ensemble du ou des programmes.

Les opérations de vérification et d'analyse des enregistrements de monitoring électronique peuvent être réalisées en interne ou par un auditeur externe, quel que soit le modèle de gouvernance. Quoi qu'il en soit, il est essentiel de veiller à ce que les processus de vérification et d'audit restent indépendants de tout conflit d'intérêts afin d'en garantir la fiabilité.

Modèle multifournisseurs ou à un seul fournisseur

Il est important de déterminer s'il faut confier la mise en œuvre du programme de monitoring électronique à un seul fournisseur ou s'il est préférable d'opter pour un modèle à plusieurs fournisseurs. Chaque formule a ses avantages et ses défis. Par exemple, avec un modèle de fournisseur unique, il est plus facile de réaliser des économies dans le cadre d'un programme étroitement intégré de bout en bout. Par contre, la concurrence entre plusieurs fournisseurs peut les inciter davantage à innover et à réduire les coûts. Le document de ressources techniques contient des idées et des éléments de réflexion complémentaires.

Défis techniques et physiques

Les systèmes de monitoring électronique actuellement disponibles présentent plusieurs défis techniques et physiques qui évolueront au fur et à mesure des progrès technologiques. Si certaines avancées technologiques permettent de réduire les coûts, d'autres peuvent générer de nouveaux coûts, notamment celles qui visent à mieux répondre aux besoins réglementaires et de recherche halieutique. De nouvelles décisions devront donc être prises en continu.

Remerciements

Cette publication a été réalisée grâce à une subvention de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture dans le cadre de son programme Océans communs. Le programme Océans communs est financé par le Fonds pour l'environnement mondial et comprend cinq sous-projets. Le projet du WWF-US visant à lever les obstacles au monitoring électronique dans l'industrie de la pêche au thon fait partie du sous-projet TUNA II, qui a pour but d'améliorer la gestion de la pêche au thon et d'en réduire les répercussions négatives sur l'environnement. Le WWF-US remercie toutes les personnes et organisations qui ont généreusement participé aux consultations visant à élaborer le document technique de base qui a guidé la création de cette trousse d'outils.



Vishwanie Maharaj

Oceans, World Wildlife Fund-Inc. 1250 24th, St, NW, Washington, DC 20037 Vishwanie.maharaj@wwfus.org Tél.: + 1 202-495-4711

Le document complet de ressources techniques est disponible ici : <u>URL</u>



- Page 1 : Palangrier équatorien de pêche au thon © Pablo Guerrero / WWF-Ecuador
- Page 2 : Narkie Agyeman (à gauche), analyste de pêche à terre, et Richard Yeboah (à droite), responsable du monitoring, du contrôle et de la surveillance, évaluent des images de navires de pêche. Tema, Ghana. © Kyle LaFerriere / WWF-US
- Page 6 : Thon rouge de l'Atlantique (Thunnus thynnus) se nourrissant en Méditerranée. © Frédéric BASSEMAYOUSSE / WWF-Méditerranée

